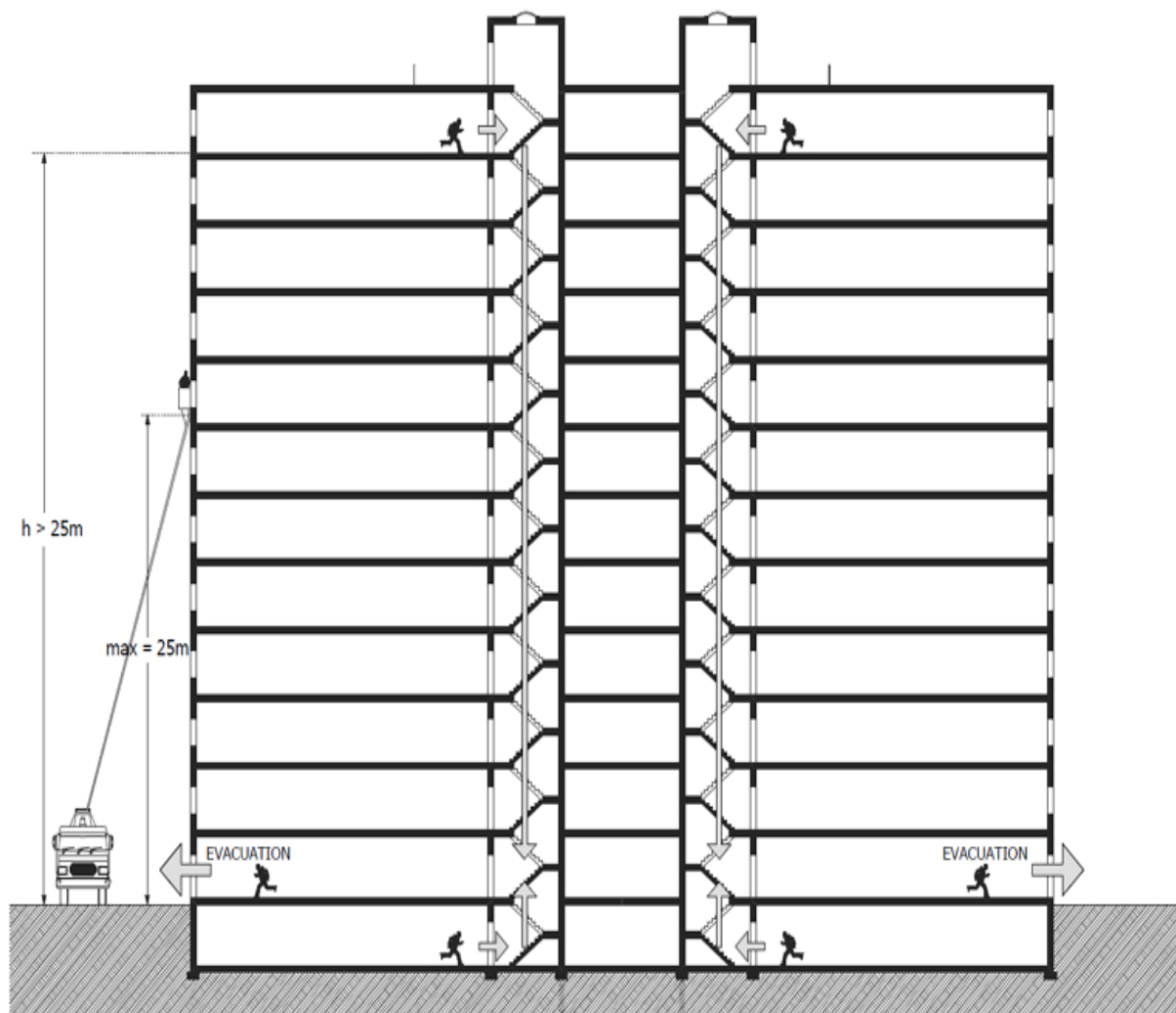


Bâtiments élevés

Dans les bâtiments élevés (BE), l'intervention des pompiers se fera principalement via l'intérieur du bâtiment.

La hauteur utile de 25 m d'une auto-échelle de 30 m détermine le classement en bâtiment moyen ou élevé.



Les occupants des étages supérieurs ne peuvent évacuer les bâtiments élevés que via les escaliers.